

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Variétés

Journal de la société statistique de Paris, tome 4 (1863), p. 228-230

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1863__4__228_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1863__4__228_0)

© Société de statistique de Paris, 1863, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

VARIÉTÉS.

De la population de la Pologne à diverses époques.

« Après avoir eu, en 1772, selon Busching, autorité toujours respectable à nos yeux, jusqu'à 8 millions d'habitants sur une superficie de 735,000 kilomètres carrés (bien supérieure à celle de l'Autriche actuelle), ce pays passa, en 1815, à la Russie, avec une population réduite, dit-on, à 2,600,000 âmes, sur 128,000 kil.

carrés seulement. Cette population ne tarda pas, toutefois, à prendre un certain essor. En 1818, elle comprenait déjà 3,345,000 individus et 3,702,306 en 1823. En 1828, d'après un rapport du comte Mostowsky, alors ministre de l'intérieur, elle s'élevait à 4,088,289 personnes, dont 384,263 israélites, et en tenant compte de l'armée, à 4,174,473, dont 2,103,294 du sexe masculin et 2,071,189 du sexe féminin. La sanglante insurrection de 1831, jointe aux ravages du choléra, enleva, dit-on, à la Pologne près de 330,000 hommes.

« D'après le recensement de 1835, elle aurait compté 4,059,617 individus se répartissant par nationalité ainsi qu'il suit :

Catholiques.	Greco unis.	Greco non unis.	Luthériens.	Réformés.	Frères moraves.	Mennonites.	Israélites.	Mahométans.	Bohémiens.
3,211,537	216,983	937	212,698	2,201	199	912	410,062	343	258

« Suivant un autre rapport en langue russe, le chiffre exact pour 1839 aurait été de 4,428,546, dont 469,930 israélites.

« Elle s'est accrue dans les proportions suivantes, en 1851, 1856 et 1859 :

	Population totale.	Population par kilomètre carré.
1851	4,852,055	37.8
1856	4,789,379	37.4
1859	4,764,446	37.2

« Ce dernier chiffre se répartissait ainsi qu'il suit par nationalité :

Catholiques.	Greco unis.	Greco non unis.	Vieux croyants.	Luthériens.	Réformés.	Frères moraves.	Mennonites.	Israélites.	Mahométans.	Bohémiens.
3,657,142	215,967	4,856	4,244	274,707	4,189	1,451	1,581	599,875	306	428

« Voici, pour 1851, la répartition de la population entre les cinq gouvernements de la Pologne.

GOUVERNEMENTS.	SEXES		TOTAL.
	masculin.	féminin	
De Varsovie	826,917	881,978	1,708,895
De Lublin	502,399	526,417	1,028,816
De Radom	453,720	485,624	939,344
D'Augustow	307,662	318,932	626,594
De Plock	266,176	282,230	548,406
Totaux.	2,356,874	2,495,181	4,852,055

« On remarque la prédominance du sexe féminin, témoignage évident des pertes du sexe masculin dans la lutte meurtrière de 1831.

« Sur la population recensée en 1838, 956,928 individus habitaient les villes, 3,342,034 la campagne. L'armée se composait d'environ 36,000 hommes. La Pologne comptait, en 1837, 2,204 prêtres catholiques séculiers, 1,783 religieux des deux sexes également catholiques; 305 prêtres greco-unis et 49 gréco-russes. La noblesse comprenait environ 60,000 familles. D'après le calendrier de Saint-Petersbourg, la noblesse polonaise était, en 1840, au reste de la population, comme 1 : 13.68. » (*L'Empire des Tsars*, par M. Schnitzler, 1862. Berger-Levrault.)

État des voies de communication et des transports kilométriques en France.

Les transports kilométriques peuvent être évalués ainsi qu'il suit, en 1861 :

MOTERS DIVERS DE LOCOMOTION.	Longueurs moyennes exploitées.	Millions, de tonnes transportées à 1 kilomètre.
Chemins de fer	9,609 kil.	3,800
Voies navigables (rivières et canaux)	11,000 —	2,400
Routes { impériales	38,000 —	1,900
de { départementales	47,000 —	1,400
terre { chemins vicinaux à l'état d'entretien.	208,600 —	1,400
	314,209 —	10,900

OBSERVATIONS DIVERSES SUR CE TABLEAU.

A) *Rivières.* Leur longueur *navigable classée* est, en nombres ronds, de 10,000 kil.; mais la longueur réellement exploitée ne dépasse pas 6,000 kil. Des travaux plus ou moins considérables sont encore nécessaires pour rendre véritablement navigables les 4,000 autres kil.

B) *Canaux.* La longueur *classée* est de 5,000 kil.; mais la longueur exploitée est un peu moindre. La différence est en voie de construction (voie de navigation de Strasbourg au Havre, ou canal de la Marne au Rhin, voie de navigation du Rhin à la Méditerranée).

C) *Routes impériales.* Les 38,000 kil. que leur assigne le tableau ci-dessus, comprennent la portion des *voies stratégiques* qui, en vertu d'une loi de 1862, ont été classées soit comme routes impériales, soit comme routes départementales.

D) *Routes départementales.* La longueur que leur assigne le même tableau indique l'intégralité de leur parcours.

E) *Chemins vicinaux.* Le chiffre 208,600 kil. ne représente que la portion à l'état d'entretien. Les longueurs totales par catégories sont les suivantes :

	Longueurs.
Chemins vicinaux de grande communication	77,000
— d'intérêt commun	66,150
— ordinaires	372,000
	515,150

F) *Raccords des cours d'eau.* Les cours d'eau navigables forment, en France, un réseau, c'est-à-dire qu'ils communiquent tous entre eux. Mais, par suite de différences plus ou moins considérables (en ce qui concerne les canaux) dans les tirants d'eau, ils sont loin d'être tous navigables pour les *mêmes bateaux*. Le raccord, sous ce rapport, de tous les canaux exigerait presque la refection entière du réseau.

G) *Tarif.* Les tarifs sur les canaux ont été sensiblement réduits par le décret du 22 août 1860. Ainsi, avant 1860, les taxes variaient, selon les classes de marchandises, entre 1 et 6.5 cent. par tonne kilométrique. Aujourd'hui elles sont de 2 cent. pour la première et de 1 cent. pour la deuxième classe, là où le tarif ne comprend que deux classes; et de 2 cent., 1 cent., 5 mill. et 2.5 mill. là où il en admet quatre.

A. L.